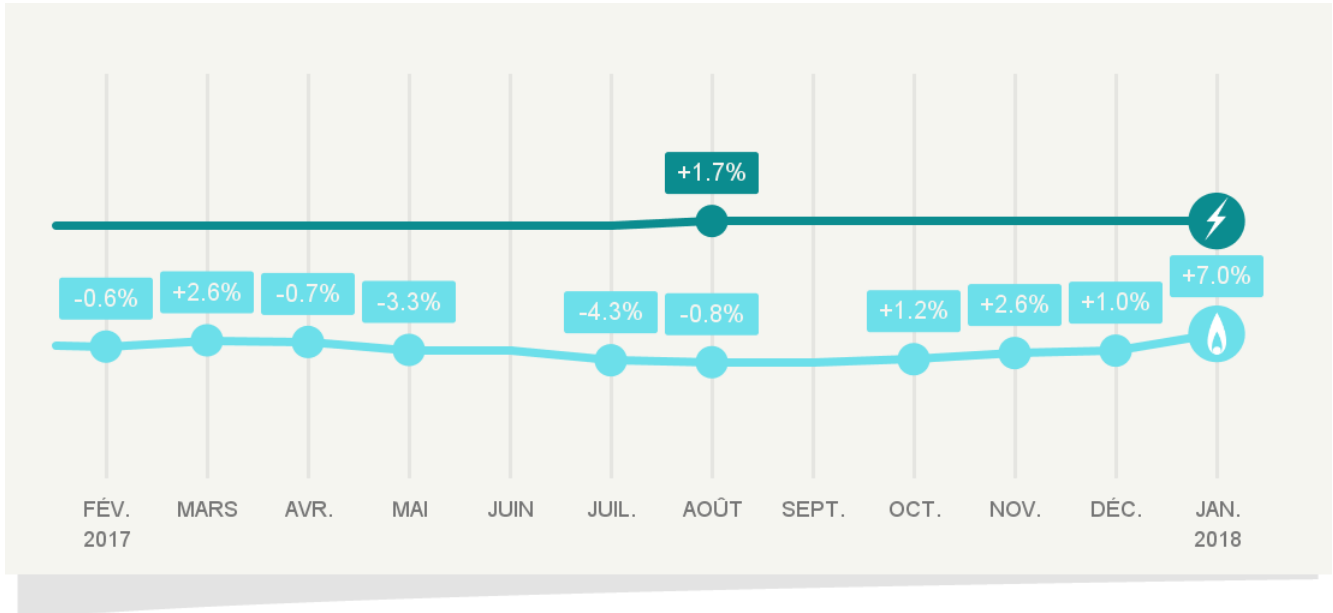


Actualité



Augmentation du prix du gaz naturel au 1er janvier 2018

Le 1^{er} janvier 2018, le prix des offres de gaz naturel augmente pour 2 raisons :

- le prix hors taxe des tarifs réglementés de gaz d'Engie (Ex GDF Suez) augmente de 2,3% en moyenne (2,4% pour les consommateurs chauffés au gaz, 1,4% pour ceux utilisant le gaz uniquement pour la cuisson ou l'eau chaude)*.

> Voir la [délibération de la Commission de régulation de l'énergie](#)

- la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel (TICGN), appliquée sur le prix du gaz augmente. Elle passe de 5,88 €/MWh à 8,45 €/MWh, ce qui entraîne une hausse moyenne de la facture de 4,7%. Cette hausse s'applique à tous les contrats : tarifs réglementés mais aussi offres de marché.

Au final, ces deux hausses cumulées se traduisent par une hausse des tarifs réglementés d'Engie TTC de 6,9% en moyenne pour les consommateurs chauffés au gaz. La hausse est plus limitée pour les consommateurs utilisant le gaz uniquement pour la cuisson (2,3%) ou l'eau chaude (4,3%).

Pour mesurer l'évolution du montant de votre facture annuelle depuis 2008, consultez :

> [La calculette « Evolution du prix du gaz »](#)

> [La calculette « Evolution du prix de l'électricité »](#)

Pour en savoir plus sur les taxes appliquées à l'électricité et au gaz naturel, je consulte la fiche : [Cspe, Ticgn, Cta, TVA...Toutes les taxes sur ma facture](#)

A NOTER EGALEMENT :

Pour la deuxième année consécutive, en électricité, la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE)

reste stable (22,5 € par MWh).

En revanche, la taxe appliquée sur le fioul, la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques (TICPE) passe de 11,89 c€/litre à 15,62 c€/litre. En ajoutant la TVA à 20%, cela se traduit par une augmentation d'environ 45 € TTC pour 1000 litre de fioul domestique.

** Si vous avez un contrat au tarif réglementé dans les 5% de communes gérées par une entreprise locale de distribution (Gaz de Bordeaux, Gaz et Electricité de Grenoble...), l'évolution tarifaire peut être différente.*

Le graphique d'évolution sur cette page tient compte des évolutions des tarifs réglementés TTC (évolution des tarifs HT et évolution des taxes).



Pour tout savoir sur vos démarches et vos droits :

Consultez le site internet www.energie-info.fr ou contactez-le

0 800 112 212

Service & appel
gratuits